

# LE BOURDON

JOURNAL HUMORISTIQUE

Publié par la SOCIÉTÉ L'AGRÉMENT.

Yverdon. Imprimerie Lambert, avenue Haldimand.



## La chanson du Tempérant.

AIR: La maison de mes parents.



I  
Que des poëtes sans vergogne  
Célébrent dans des vers ad hoc,  
Les plants rôtis de la Bourgogne  
Ou les élus bénis du Médoc,  
Quant à moi ma Muse ravie,  
Fidèle à son apostolat,  
Célébrez toute sa vie:  
Coco, café, thé, chocolat!

II  
Si je porte à ma boutonnière  
Ce petit bout de ruban bleu,  
C'est pour vous dire à ma manière  
Je suis sobre! eh bien! sacrebleu!  
Je n'ai jamais eu la fringale;  
Voyez ma mine de profil!  
Pourtant, ma carte est bien frugale:  
Coco, café, thé, chocolat!

III  
En suivant notre règle sainte,  
On devient vieux comme un man-  
[moulu],  
Le coco nous tient lieu d'absinthe,  
La ceriote de vermouth!  
Le matin: café, lait ou crème,  
A midi: deux œufs sur le plat,  
Et puis, le soir, bonheur suprême!  
Coco, café, thé, chocolat!

IV  
Dans notre siècle de chlorose,  
Pour remonter un sang mauvais,  
La Faculté, d'un air morose,  
Vous dit: Prenez du Fer Bravais!  
Moi, lorsque le corps se débale  
Et maigrit comme un canotier,  
Je prescris: Coco de Calabre,  
Coco, café, thé, chocolat!

V  
Lorsque Noé planta la vigne  
Et la marcotta de sa main,  
Prévoyait-il le sort indigne  
Qu'il préparait au genre humain?  
Je n'en crois rien, et je m'avise  
Que s'il eût pu prévoir cela  
Il eût adopté pour devise:  
Coco, café, thé, chocolat!

VI  
Et quand, un beau soir, fait unique!  
Sem et Japhet d'un air sérieux,  
La couvrirent de sa tunique  
Pour le préserver du soleil,  
Ce patriarche respectable  
Eût pu prévoir ce fait-là  
S'il eût toujours eu sur sa table:  
Coco, café, thé, chocolat!

VII  
Si j'eusse été le patriarche,  
Véritable auteur de nos maux,  
J'aurais sur la porte de l'arche  
(Ayant liché mes animaux),  
Fait peindre cette enseigne austère:  
Avec ANIS du MONT ARRARAT  
C'est ici qu'on se désaltère,  
Coco, café, thé, chocolat!

VIII  
De bien mourir j'ai l'espérance,  
Mais avant ce moment, je veux,  
Oh! mes frères en tempérance!  
Vous confier mes derniers vœux:  
Quand la mort clera ma poitrine,  
Je voudrais bien que l'on eût dit,  
Celle épithète sur ma pierre:  
Coco, café, thé, chocolat!



## A NOS FIDÈLES LECTEURS!

Le programme de cette année sera bref: pas de phrases pour l'homme qui travaille.

Nous avons la prétention de résoudre les problèmes suivants:

1. Mettre notre vieille cité en odeur de sainteté à Lausanne.

2. Ramener le bon vieux temps.

3. Fortifier nos frontières sans dépenser un liard.

4. Supprimer les douanes et diminuer les impôts.

5. Trouver un horaire pour la ligne de la Broye.

6. Faire rapporter quelque chose aux actions de la S.-O.

7. Percer le Simplon sans que la France s'en mêle.

L'avenir dira si nous avons réussi.

## LES EMPOISONNEURS

(Suite de: « Nos Guérisseurs. »)

RUE DU LAC (nord).

Jeune homme imberbe  
A l'air anxieux,  
Dont l'œil superbe  
Deviens vitreux,  
Suis le proverbe  
Du peuple bébèux,  
Bois du *Sac d'herbe*,  
Tu seras mieux.

RUE DU LAC (midi).

Dans la *Centrale*  
Entre, voisin,  
Ta face pâle  
En a besoin.  
*Fresco* et *avalo*  
Le *Punch Morin*,  
Car rien n'égalé  
Ce jus divin.

SUR LA PLACE.

Lorsque je tête  
Un ostrogot,  
Je vous l'épète  
Par mon argot.  
En grande hâte  
Il prend un pot  
De bonne Pâte  
A l'escarpot.

A LA PLAINE.

Apothicaire  
Avec amour,  
Je fais la guerre  
Et nuit et jour  
Au *Solitaire*,  
Et tour à tour,  
Par la fougère,  
Sans calembour,  
Je répète  
Tout l'alentour.

## Dépêches téléphoniques

ET

### RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS du BOURDON.

#### Un étonnant procès.

Une singulière histoire a émotionné ces derniers jours notre paisible ville.

Les Yverdonnois connaissent fort bien la Société de Musique récemment fondée dans leur cité sous le nom d'*Union des instruments*, et dont les jolis morceaux ont quelquefois charmé leurs oreilles. Or, depuis un certain temps, on n'entendait plus cette charmante fanfare, et les plus diverses, comme les plus étranges versions circulaient au sujet de ce regrettable mutisme, qui coïncidait, disons-le bien vite, avec la disparition des exécutants.

Les uns disaient ceci, d'autres affirmaient cela. En fait, personne n'aurait su donner exactement l'explication de ce mystérieux phénomène, que le hasard seul devait mettre au jour. Un matin, on s'avisa d'ouvrir le local des répétitions. Quel terrifiant spectacle s'offrit aux yeux des personnes présentes! L'*Union* était là, au complet; chaque membre, son instrument à la main, semblait souffler un dernier et vigoureux accord, mais cependant tout était silence et mort dans la salle! On s'empressa d'ouvrir les fenêtres, d'asperger les malheureux avec du vinaigre, pendant qu'un des témoins de cette scène palpitante courait se suspendre aux sannettes des docteurs de la ville.

L'émoi fut grand dans la capitale du Nord pendant un moment. Mais les angoisses des parents et amis furent bientôt calmées. Un des médecins, M. B., grâce à des connaissances spéciales que ne possèdent pas encore ses confrères, ne tarda pas à découvrir que les infortunés musiciens étaient simplement... magnétisés!!! Quelques passes adroites accompagnées d'insufflations sur la figure réveillèrent les membres de l'*Union*, qui se mirent soudain à terminer bruyamment le morceau commencé quelques semaines auparavant: la marche du *Bettelstudent*, sans se douter qu'une interruption aussi longue les avait arrêtés.

Une enquête sérieuse est ouverte sur cette aventure, et les principaux intéressés: le magnétiseur de Torcy et ceux qui l'ont soudoyé (des concurrents de l'*Union*, que nous n'osons nommer pour le moment) seront prochainement appelés de ant les tribunaux. Dans le prochain numéro du *Bourdon*, nous rendrons compte de ce curieux procès.

— La majorité intransigeante du Conseil municipal de Paris ayant décidé un nouveau renversement de la colonne Vendôme, est actuellement en pourparlers avec la Municipalité d'Yverdon pour l'achat de l'élégante tourelle qui orne la Plaine. Ce spécimen d'architecture serait destiné à orner la place Vendôme, veuve de sa colonne. On parle même d'un buste de Louise Michel, pour orner le sommet du monument.

— L'administration postale nous informe qu'ensuite de récentes améliorations de service les lettres à destination du Gros-de-Vaud ne resteront plus que huit jours pour arriver à leur adresse. Nos lecteurs se joindront à nous pour remercier les auteurs de ce vrai progrès.

Cette étonnante nouvelle coïncide avec une dépêche téléphonique qui nous arrive à l'instant du Havre et nous informe que le vapeur *Ministre Frei* vient de faire la traversée, depuis les Etats-Unis, en trois jours seulement. Quelle belle chose que le progrès!

— Notre correspondant neuchâtelois nous écrit que le culte de l'Armée du Salut remplace décidément tous les autres rites protestants dans ce canton. A la Béroche, en particulier, les réunions de l'Armée sont suivies par une foule recueillie. L'autre jour, un étranger, en termes fort polis, du reste, s'étant permis de critiquer le cantique

Sang et feu! hurra! boum! boum!

Porte mon âme à Caphernaïm,

chanté par quinze ivrognes convertis, accompagnés d'une harpe et de la grosse caisse, les gens de cette localité l'ont décapité incontinent. Le chapeau et les bottes du malheureux sont seuls restés entiers. La pitié salustiste a produit, en le voit, des résultats bénins.

— Une mode nouvelle nous arrive de Paris. Il y a quelques années, l'innovation dont nous allons donner connaissance à nos lecteurs eût paru un peu... singulière, mais aujourd'hui, où la sagesse des nations a atteint son point culminant, elle paraîtra simplement originale et de bon goût. Voici la chose: la *tournaure*, cet ornement qui forme aux élégantes une belle croupe arrondie, va changer de place.

Assez longtemps on l'a portée derrière, au second plan; aujourd'hui, la place d'honneur lui sera accordée, et c'est sur le ventre que nos dames l'attacheront désormais. Cette mode, inaugurée ces jours au Bois de Boulogne, occupe toute la presse parisienne; ce sera le succès de la saison.

On nous prédit du reste qu'avant peu les messieurs *gouverneur* adopteront cette nouveauté gracieuse.

— On sait que chez nous les sociétés et associations sont assez rares, aussi en voit-on toujours naître de nouvelles avec un profond sentiment de plaisir.

Celle que nous annonçons est née hier seulement: c'est l'association de *Tempérance absolue*, fondée par les vignerons de Lavaux et la Côte!

Cette nouvelle ligue, puissamment patronnée par MM. les cafetiers, voit les adhésions lui arriver par centaines. Une Commission est chargée d'étudier les moyens de remplacer avantageusement la vigne, qui va être arrachée des côtes. C'est le cacao, nous assure-t-on, qui a le plus de chances d'être choisi.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

### Loi fédérale.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, considérant qu'il est devenu nécessaire d'établir de nouveaux impôts pour les dépenses militaires;

ne voulant établir que des taxes basées sur la logique fédérale et qui ne portent pas de préjudice aux impôts cantonaux, désirant d'ailleurs revenir à des moeurs plus simples; sur le préavis d'une Commission de professeurs allemands émérites;

décède ce qui suit:

#### Du soleil.

Article premier. — Tous les citoyens, étant égaux, ont le même droit au soleil.

Art. 2. — Vu l'impossibilité d'avoir toutes les chambres d'une maison tournées au soleil, un impôt spécial est dû par tous ceux qui habitent des chambres ensoleillées.

Art. 3. — Un inspecteur fédéral établira le rôle des contribuables.

#### Du chauffage.

Art. 4. — Les citoyens qui se chauffent avec du bois de hêtre sont passibles de l'impôt sur le luxe.

Art. 5. — L'emploi de la tourbe dispense de tout impôt, en raison des odeurs qu'elle occasionne.

Art. 6. — Un inspecteur des combustibles établira le rôle des contribuables.

#### Chemin de fer.

Art. 7. — Tout citoyen qui habite une localité située sur une voie ferrée, jouissant d'un privilège, paie la taxe de la grande vitesse.

Art. 8. — Les localités desservies par la ligne d'Echallens sont dispensées de cet impôt.

Art. 9. — Un inspecteur des localités établira le rôle des contribuables.

#### Habitation.

Art. 10. — Les habitants des rez-de-chaussée et des premiers étages jouissant d'une faveur qui leur économise 23,000 pas par année, paieront un impôt spécial, dont seront dispensés les citoyens demeurant dans les étages supérieurs.

Art. 11. — Un inspecteur fédéral des logements établira le rôle des contribuables.

#### Langage.

Art. 12. — Celui qui connaît plusieurs langues ayant de grands avantages sur le commun des mortels, paiera une taxe proportionnelle au nombre des langues parlées.

Art. 13. — Le français fédéral, conduisant à tous les gros emplois, paiera double taxe.

Art. 14. — Un inspecteur des langues (allemand) établira le rôle des contribuables à cet impôt.

#### Eglise.

Art. 15. — Un impôt sera prélevé sur les citoyens qui fréquentent les assemblées religieuses.

Art. 16. — Cet impôt aura pour base la fréquentation, la distance du lieu de culte et l'âge du ministre.

Art. 17. — Un inspecteur fédéral établira le rôle des pratiquants.

#### Santé.

Art. 18. — L'huile de ricin fédérale est déclarée purgatif légal.

Art. 19. — Tous ceux qui se servent d'un autre mode de ramonage tomberont sous le coup de l'impôt sur le luxe.

Art. 20. — Les citoyens exempts d'infirmités jouissant de privilèges spéciaux, paieront une taxe fixée par le bureau sanitaire institué par la présente loi.

Art. 21. — Les malades momentanés sont dispensés de l'impôt durant leur maladie, si l'inspecteur fédéral en est avisé.

Art. 22. — Le bureau sanitaire est chargé de la perception de cet impôt.

#### Du physique.

Art. 23. — L'état de conservation des dents constitue une inégalité entre les individus.

Art. 24. — Un impôt sera perçu sur les citoyens des deux sexes porteurs de toutes leurs dents.

Art. 25. — Cet impôt est également dû par les personnes munies d'un dentier, proportionnellement au nombre des dents fausses.

Art. 26. — Un professeur de l'école dentaire de Genève, fera le relevé du rôle des contribuables.

Art. 27. — Une vue particulièrement bonne est un privilège aux dépens de l'égalité constitutionnelle, un impôt est établi sur tous ceux qui ne portent pas lunettes.

Art. 28. — La couleur des yeux ayant une certaine influence en ce qui concerne la probabilité du mariage, les yeux bleus payeront une taxe et les yeux noirs une double taxe au fisc fédéral.

Art. 29. — Un inspecteur fédéral des lunettes établira le rôle des imposés, de concert avec le bureau de statistique.

Art. 30. — Les différences de taille des citoyens étant en contradiction avec les principes d'égalité proclamés par la Constitution fédérale, un impôt est établi sur tous les citoyens dont la taille excède 1<sup>m</sup>55, chiffre fixé par le bureau fédéral de statistique. Cet impôt est progressif et personnel.

Art. 31. — L'article précédent est applicable à la longueur des pieds, mais en sens inverse.

Art. 32. — Un inspecteur fédéral est chargé de faire les mesurages nécessaires entre le 1<sup>er</sup> & le 10 janvier de chaque année.

Art. 33. — Un impôt est créé sur la chevelure: il est dû par tous les habitants du territoire, en raison directe du nombre des cheveux.

Art. 34. — La calvitie ou les cheveux rouges dispensent un individu de tout impôt.

Art. 35. — Le bureau de statistique fédéral est chargé de faire le dénombrement des cheveux. Il pourra se faire assister par des artistes capillaires.

#### Hygiène.

Art. 36. — Il est interdit de porter des chapeaux de paille avant le 1<sup>er</sup> juillet & des bas de coton depuis le 15 octobre sans payer une dispense, suivant déclaration médicale.

Art. 37. — L'usage de la viande de porc est interdit comme contraire à l'hygiène.

Art. 38. — Le quartier de derrière d'une grosse bête de boucherie ayant une valeur nutritive plus considérable que les autres morceaux, les bouchers feront une déclaration indiquant les citoyens qui en usent. Ceux-ci se-

ront astreints à l'impôt sur le luxe.

Art. 39. — Cet impôt est également dû par ceux qui sont coutumiers de manger de la viande & du gibier.

Art. 40. — Un inspecteur fédéral règlera les détails concernant l'application de cet impôt.

#### Musique.

Art. 41. — Tout musicien paiera une taxe proportionnelle aux dérangements supportés par les habitants de la maison qu'il occupe.

Art. 42. — Les pianistes (des deux sexes) paieront double taxe.

Art. 43. — Les habitants d'une maison contenant plus de deux pianos sont dispensés de tous les impôts prévus dans la présente loi.

Art. 44. — Un inspecteur fédéral (allemand) tranchera les recours concernant cet impôt.

Ainsi arrêté à Berne, le 1<sup>er</sup> avril 1885.

Le Président: Le Chancelier:

JEAN RAGE. A. VALROYAUME.

### Revue bibliographique.

Il vient de paraître une nouvelle édition du célèbre *Guide en Suisse* de H. Bédeker. Nous extrayons les passages suivants des quelques pages que l'auteur de ce volume s'est enfin décidé à consacrer à notre bonne ville.

*Yverdon*, la deuxième ville du canton par son importance, sinon par le nombre de ses habitants, est ainsi appelée parce qu'elle était située au bord du lac du même nom.

Le touriste avide d'en connaître les curiosités prendra à droite au sortir de la gare, une des sentes au monde où l'on ait conservé la coutume prudente d'enfermer les voyageurs dans les salles d'attente, traversera la magnifique prairie de *Dorrière le lac* (on tenait *Dernier le lac*) et arrivera ainsi à l'entrée de la ville, où se trouve le célèbre Pont de Gleyres. Ce pont, admirable construction en fer, est jeté sur un cloaque fangeux qui porte le nom de Grande rivière, en souvenir de l'eau que l'on y voyait couler jadis. On remarquera surtout les quatre candélabres à trois becs qui l'ornent pendant le jour, et qui éclairaient une nuit chaque année, celle du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, sauf cas de clair de lune.

Entrant en ville par la rue du Lac, on laisse à droite la rue du Collège, ainsi nommée parce que le collège ne s'y trouve pas, et la rue du Pré; puis on croise, près de la station des fiacres, la ligne des passages souterrains appelés ruelles: les gens à odorat délicat, ceux à tempérament poétique, et les personnes habituées à la propreté se trouveront bien de ne pas chercher à y pénétrer. Au coin de la rue et de la Place se trouve l'église, belle construction dont on admire les calorifères: c'est en effet le chauffage de cet édifice qui procure à la ville ses principales économies budgétaires: les fûtes apportent des charbon-pieds et ne se plaignent pas.

La Place est ornée de plusieurs autres monuments publics: l'Hôtel-de-Ville, qui sert en même temps de Palais de Justice; le théâtre nouvellement restauré, et où l'on joue parfois le samedi: comme c'est précisément le jour où le restaurateur d'en bas offre des tripes à ses clients, les habitués du théâtre ont l'avantage de jouir du parfum agréable de ces mets délicieux, en même temps que du spectacle. Puis la prison, à laquelle on a adjoint dernièrement un petit édifice, gracieux, artistique, légèrement suspendu sur les cordes porcs de la Petite rivière, dans lesquelles il se mire, et qui est vraiment fort agréable à l'œil. C'est aussi sur la Place que doit s'élever un jour la statue de Pestalozzi; elle servit déjà érigée si l'on n'avait allégué que, pour le moment du moins, c'était une dépense bien inutile, tout Yverdonnois portant en son cœur l'image de cet homme de bien; le Comité, écoutant cette observation, a

ssagement décidé d'attendre pour élever le monument que Pestalozzi soit tout à fait oublié. La statue servira alors, sans conteste, à rappeler sa mémoire. Enfin, on y voit le château, où sont les écoles; les vieillards racontent qu'il y avait autrefois des cigognes bâtissant leurs nids sur les tours du château, et des directeurs qui se succédaient à la tête du collège. Depuis longtemps les uns et les autres ont disparu; la Municipalité a remplacé les cigognes de chair et d'os par une cigogne de fer-blanc, qui sert de girouette, tourne à tout vent et satisfait tout le monde; probablement que l'on se décidera aussi à doter le collège d'un directeur de fer-blanc, qui ne mécontentera certainement personne.

Nous engageons les touristes à ne pas pousser la curiosité beaucoup plus loin: les pavés des autres rues de la ville sont entrecroisés, assure-t-on, par les médecins et les cordonniers, qui ont un grand intérêt à raccommodez le plus de jambes et de souliers qu'ils peuvent; toutefois, les touristes qui ne craindraient pas de s'aventurer sur ces cailloux seraient certainement satisfaits des nombreuses variétés d'herbes qu'ils récolteraient dans leurs interstices.

On voit par ces citations que M. Bédeker connaît à fond notre cité et qu'il en parle avec une grande bienveillance.

### Ouvrages nouveaux.

*D'Rémo.* — L'art de piler le gravier, canserie sur l'entretien des grands chemins.

*D'Berghère.* — Désavantages des conférences populaires.

*D'Brugère.* — Des avantages des conférences populaires.

*Le même.* — Un accouchement laborieux, ou Histoire du monument Pestalozzi.

*D'Marmotte.* — Le microbe du choléra combattu par l'eau des Bains.

*D'Guérin.* — Pourquoi l'on m'a fait Conseiller, brochure explicative de 900 pages.

*D'Marand.* — Ce que coûte une partie de traineau.

*Souvenirs d'un syndic*, ou Tapez-moi dessus, j'm'en fâche.

*Armand Des Blés.* — Mes débuts à la tribune.

*Ernest d'Yverdon.* — Mes discours en province.

*Comité du Casino.* — L'art des vieux meubles.

*Professeur Penhaut.* — Une leçon de patience.

*Les frères Mifrais.* — La chasse au renard (histoire véridique).

*MM. P., P. et P.* — Loisirs de pompiers. — Récits de chasse.

*G. Dozat.* — Les embellissements d'Yverdon.

*Possession sans titre*, notes d'un magistrat.

*Les biens en déshérence*, étude juridique tirée de l'Evangile de Luc.

*Roguin.* — Une séance du Tribunal fédéral à Genève.

*Girard.* — Espoir, ou une page de la vie d'un municipal.

— Il va sortir de l'imprimerie des « démocrates de l'ouest », spécialement destinée à répandre les travaux de réforme sociale, un volume ayant pour titre: *La réorganisation judiciaire dans le canton de Vaud*.

Cet ouvrage est dû à la plume féconde autant qu'originale de notre concitoyen, M. l'Avocat *Graschitz*, élève de Toqueville & auteur de remarquables études sur le *Bas-Empire*, la *Justice égyptienne*, &c.

Dans l'ouvrage qui va paraître, l'écrivain

fait preuve d'un esprit véritablement novateur : il supprime les justices de paix comme inutiles, les tribunaux de district comme dangereux, & le tribunal cantonal comme objet de luxe. Il les remplace par des Conseils de prudhommes tirés au sort, pour plus d'indépendance, parmi les citoyens ne payant aucun impôt; ces prudhommes tiendront des sessions dans les divers chefs-lieux de district, et, en évitation de frais, ils seront logés & nourris au poste de gendarmerie.

En vue d'assurer l'égalité entre les plaideurs, chacun de ceux-ci devra être assisté de deux avocats au moins: de cette manière, le fort compensera le faible. Les avocats devront être payés par l'Etat, en cas d'insolvabilité des parties.

Dans chaque commune, la poursuite pour dettes se fera par le boursier communal, assisté du garde-champêtre; ainsi les procureurs, livres et officiels, sont supprimés.

Enfin, l'auteur développe avec une rare profondeur d'idées cette thèse, qu'on est véritablement surpris de ne pas rencontrer dans nos lois, savoir: que tout jugement doit être motivé, sous peine de nullité!

Il est fort regrettable que cet important ouvrage n'ait pu être publié plus tôt, car il aurait certainement fait sortir notre Grand Conseil de l'étroite ornière dans laquelle il s'est mu ces derniers jours.

## ÉTAT-CIVIL.

### NAISSANCES

*L'Impôt progressif, Eugène-Adolphe, né le 1<sup>er</sup> mars 1885.*

*Le Directeur des écoles (mort-né).*

### DÉCÈS

*Le grand tilleul.*

*L'Avenir, journal hebdomadaire.*

*Le Directeur du Collège.*

*Le concierge du Grand Cercle.*

*L'Espérance, journal.*

*La Feuille d'avis de Grandson.*

### MARIAGES

*Le Peuple & l'Espérance.*

*Le Grand Cercle & le Cercle d'Yverdon.*

*L'hôtel de Londres & l'hôtel du Paon.*

## Annonces.

## CONCOURS

La Municipalité d'Yverdon ouvre un concours pour le choix d'un nom destiné à la place du milieu de la ville, place bornée au Nord par le Casino, à l'Est par la rivière, au Sud-Est par le château, au Sud par l'Hôtel-de-Ville et à l'Occident par le Temple national.

Une concession gratuite et à perpétuité au Cimetière récompensera la personne qui fournira la meilleure indication sur ce difficile objet.

(On sait que chacun donne un nom différent à la Place: place du Château, du Marché, de l'Eglise, etc.)

— Les personnes disposées à soumissionner pour le travail d'élevation de la porte d'entrée du corps-de-garde et celle du kiosque voisin, sont priées de remettre leurs offres par écrit à M. le sergent du poste.

### AU CENTRE DE LA VILLE

## Fabrique de meubles,

SANS OUVRIERS NI MACHINES.

On vend le neuf meilleur marché que le vieux.

On n'escompte pas mais on prend la mouche.

### Thierrens, garde-police,

s'occupe dans ses moments lucides de la vente du bois de sapin.

## Avis médical.

C'EST LA

## TEMPÉRANCE

qui sera ouverte dimanche.

## AVIS IMPORTANT

L'Armée du Salut (détachement d'Yverdon) demande à louer ou à acheter quelques grosses caisses et guitares, pour accompagner les cantiques de la bataille contre le péché.

S'adresser au révérend Scie-au-total ou à M. Faïtchepeau.

## Théâtre d'Yverdon.

Samedi 31 février 1887,

## I M M E N S E

représentation ultra-extraordinaire,

DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ

## LA RÉSURRECTION

PROGRAMME :

## Don Pedro de l'Esbrouffe

tragédie en 23 actes et 38 tableaux, avec costumes, perruques, moustaches, etc.

## SOYONS NATURELS

vaudeville en un acte

Vu l'importance de ces ouvrages ils seront joués seuls.

NB. Le public est prié de rappeler les artistes à la chute du rideau.

Défense de rire à cause du sérieux des pièces.

## BAINS D'YVERDON

Le public est prévenu que l'établissement sera fermé dès le 1<sup>er</sup> avril pour le nettoyage des écuries destinées au grand Etai-major de la 1<sup>re</sup> division.

Pendant ce temps, vu les inondations prévues par Mathieu de la Drôme, les bains se donneront au Valentin.

Le propriétaire, M. Ritz (de Vaud). Le médecin, Marmot.

## Monopole

Spécialité de travaux officiels pour Municipalités. Impressions variées à l'encre noire, se conservant très bien.

Bureau central de l'Eglise libre.

44, Boulevard des Italiens, 44

— YVERDON —

## AGENCE UNIVERSELLE

GRAND BOULEVARD HALDEMANT

Conférences diverses. — Discours. — Architecture. — Assortiments de Comité. — Théâtre. — Journaux.

Quelques jours de la semaine sont encore disponibles.

NB. On ne reçoit pas d'honoraires.

## Salle du Tribunal.

## CONFÉRENCES

publiques et gratuites, pour ouvriers.

LUNDI PROCHAIN :

## L'ART

## de retourner sa veste,

par un écuyer

du cirque des Folies-Amoureuses, à Londres.

## TSET

se charge de donner des leçons d'exactitude. On le trouve en face de chez lui.

## MAISON A VENDRE



La maison Labiche est à vendre. Vu sa taxe élevée, elle conviendrait à un industriel capable de pouvoir palper le bénéfice de l'assurance en cas d'incendie.

## Canon & Co

Recherche et liquidation d'héritages en pays étrangers.

— Une jeune fille désire entrer en service dans un petit ménage de rentiers, sans enfants. Elle ne se charge ni de laver, ni de porter l'eau ni de recueillir, ni d'aller au galetas — mais bien à la cave — ni de faire les commissions, désirant en outre ne se lever qu'à neuf heures du matin, être libre à six heures du soir, aller chaque jour à sa leçon de piano, et avoir entièrement pour elle deux jours sur un, plus les dimanches.

Prétentions modestes: 45 à 55 fr. par mois. S'adresser à M<sup>lle</sup> Eléonore-Blanche-Hélène-Cornélie Chiencoffé, rue des Coquettes, au 1<sup>er</sup> étage sur le devant, de 10 heures à midi.

— On cherche une excellente domestique, sachant coudre, repasser, servir, coiffer, cuire, laver, peindre, enseigner le piano et le chant, et travailler à la campagne, à la vigne et au jardin. On n'exige pas la connaissance des langues mortes. — Gage: 9 fr. par mois.

S'adresser à M<sup>me</sup> Aigrefin, au n<sup>o</sup> 100, rue de la Perfection.

## E. DUBOIS

Représentation, Commission.

Ecrivain public. Comptabilité.

YVERDON

On cherche à emprunter à fonds perdu.

Ensuite de l'établissement du siflet-pendule des ateliers, le syndicat des horlogers d'Yverdon offre à vendre à vil prix un stock de montres dont l'utilité est démontrée.

## Le machiniste du théâtre

d'Yverdon,

offre des leçons de déclamation et de changements à vue. — Sobriété et rapidité garanties.

Dernières nouvelles et télégrammes.

*Garde du feu.* — Les gardes sont convoqués sur la place d'Armes, le jour des Brandons, à 4 heures, pour empêcher le monde de s'approcher du ballon. Grande tenue avec flambeaux. Le Capitaine, BIBOLET.

— Les charcutiers d'Yverdon viennent de faire présent d'une clochette neuve au crieur public. Bien mérité, ma foi!